Envoyé en préfecture le 16/06/2026
Reçu en préfecture le 16/06/2026
Publié le
ID : 022-212201065-20260605-2026_57-DE

COMMUNE DE LANGUEUX
Côtes d'Armor

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
séance du 05 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Richard HAAS, Maire de la Ville de Langueux

Etaient présents Mesdames Marie-Gabrielle RAULT-NIZETTI, Sylvie GUIGNARD, Angélique STEUNOU, Francia JAFFRAIN, Noëlle LAUNAY, Maryline NIVET, Karine MACE, Mélanie FRELAUT, Maéva VENIN, Lydie LETEXIER, Amandine HARNAY

Messieurs Richard HAAS, Eric TOULGOAT, Jean-Yves HINAULT, Cécil MOUTON, Danick PICHOT, Yannick CHAPELAIN, Sébastien BOUL, Régis BEELDENS, Mathieu CHARLES, César LUCAS, Philippe BOUCHARD, Yann HAMON, Julien BALADI

Absents excusés Mesdames Laura BLEVIN (pouvoir donné à Maryline NIVET), Melody LESSIGNY (pouvoir donné à Karine MACE), Valérie TRAISSAC (pouvoir donné à Amandine HARNAY
Messieurs Guillaume HAMON (donne pouvoir à Richard HAAS), Erwan MOISAN (donne pouvoir à Marie-Gabrielle RAULT-NIZETTI)

Secrétaire de séance Madame Sylvie GUIGNARD

Secrétaire auxiliaire Monsieur Yannick RAULT, Directeur Général des Services

Rapport n° 2026-57 **FONDS DE CONCOURS DU PARC ROULANT DU SDIS**

Rapporteur : Monsieur Richard HAAS, Maire de Langueux

En 2025, de manière exceptionnelle, le SDIS a sollicité les communes des Côtes d'Armor afin de pouvoir financer un Fonds de Concours du Parc Roulant (FCPR) qui a permis l'acquisition de 9 Véhicules de Secours et d'Assistance aux Victimes (VSAV) pour un montant total de 960 000 €.

Le FCPR est reconduit pour l'année 2026, dont l'objectif reste la constitution d'un fonds d'un montant d'un million d'euros, permettant l'acquisition de 9 nouveaux VSAV, favorisant ainsi la poursuite du rajeunissement indispensable de la flotte opérationnelle.

Le conseil municipal de la Ville de Langueux avait choisi de s'engager au titre de la première année, en juin 2025, et de reconduire cet engagement pour 2026, sous réserve d'une évaluation.

Ainsi, au regard des résultats concrets obtenus et de l'impact immédiat du dispositif sur la qualité et la disponibilité des moyens opérationnels ;

Envoyé en préfecture le 16/06/2026
Reçu en préfecture le 16/06/2026
Publié le
ID : 022-212201065-20260605-2026_57-DE

Et

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU la sollicitation du SDIS 22 ;

Je vous propose :

- d'approuver la convention de partenariat pour le financement du parc roulant du SDIS22 entre la Ville de Langueux et le SDIS pour l'exercice 2026 ;

- d'autoriser le maire, ou son représentant, à signer tous documents et pièces nécessaires au versement de cette participation.

Le présent rapport, mis aux voix, est ADOPTE à l'unanimité.

Pour extrait conforme,
Langueux, le 9 juin 2026
Le Maire,

Richard HAAS

COMMUNE DE LANGUEUX
22360

La Secrétaire de séance,

Sylvie GUIGNARD